

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°130

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soye, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Jean-François Varoqui, Joël Torsel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 87

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse

Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Sabine Surelle, Philippe Carton, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Stéphane Gomès, Roland Descamps, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : 15ème Raid Dingue de l'Artois

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler l'événement « Raid Dingue de l'Artois » les 18 et 19 Mai 2024. Il y aura deux types de Raids: un Raid Adultes et un Raid Juniors.

Pour l'édition 2024, il est proposé :

- de se positionner sur le site de Clairefontaine pour la base du RAID (début et fin de l'événement) et de positionner les départs et arrivées de chaque épreuve sur différentes communes du territoire.
- De l'organiser les 18 et 19 mai 2024. Le samedi 18 mai (à partir de 14h et le dimanche 19 mai (8h-14h) avec le RAID Juniors le samedi après-midi en ouverture d'évènement.

Pour le Raid Adultes, plusieurs activités sont programmées : VTT, Run and Bike, Course d'Orientation...

Cette manifestation s'organisera en partenariat avec différentes associations du territoire.

Plusieurs communes du territoire seront concernées par le parcours de ce Raid.

Le nombre maximum de personnes pouvant participer à ce Raid est fixé à 220 personnes (110 équipes de 2). Différentes catégories (hommes/femmes/mixte/mineurs de plus de 16 ans) seront proposées.

Il précise qu'une participation financière de 35 euros sera demandée à chaque participant du Raid adultes.

Le Vice-Président propose d'organiser un « Raid Juniors » pour les enfants de 8 à 15 ans. Plusieurs activités sont programmées : VTT, Course d'Orientation, Run and Bike...

Le nombre maximum de jeunes pouvant participer à ce Raid Juniors est fixé à 80 (40 équipes de 2).

Il précise que la participation sera de 10 euros par équipe pour les juniors.

Le Vice-Président demande à l'Assemblée Communautaire l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour participer au financement de cette manifestation sportive.

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée Communautaire d'effectuer les inscriptions en ligne pour cet événement. Une convention avec la société Adeorun sera signée. Les participants payeront les frais de gestion à hauteur de 1,62 euros par personne pour le Raid adultes et de 0,87 euros par personne pour le Raid juniors.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 11 juillet 2023, les conseillers communautaires décident à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en place de ce Raid sportif Adultes et du Raid Juniors en 2024
- de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires
- de demander une participation de 35 euros par concurrent pour le Raid Adultes et 10 euros par équipe pour le Raid Juniors
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la société Adeorun pour les inscriptions en ligne
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023

